



Bière, le 15 mars 2024

CONSEIL COMMUNAL
BIÈRE

**PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE
du CONSEIL COMMUNAL de BIÈRE
du mercredi 6 mars 2024
Salle plénière du Parlement vaudois
à Lausanne**

Les membres du Conseil communal et de la Municipalité, le Greffe, la Boursière et l'huissier du Conseil sont conduits à Lausanne par un car MBC.

M. le Conseiller Jean-Marie Surer, ancien député et Président du Grand Conseil accueille les Conseillers dans le Parlement et présente l'historique du bâtiment et des institutions cantonales.

Début de la séance à 19h45.

Présidence Nicolas ROCHAT, Président.

Le Président souhaite la bienvenue à chacune et chacun et remercie les Présidentes et Président précédents Mmes Ourida Monthoux et Esther Jörg et M. Philippe Hermann qui ont maintenus le projet de cette séance extra-muros malgré les annulations consécutives.

Appel Sont excusés : Steve Barbezat, Guillaume Barby, Benoît Gagliardi, Eric Genevaz, Alexandre Mastromatteo, Frédéric Roux, Dominique Morel.

Présents : 38 membres

Le quorum étant atteint, le Président ouvre l'assemblée en implorant la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour L'ordre du jour est accepté et sera suivi tel que présenté.

Procès-verbal Le procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2023 est accepté selon modifications et sera archivé.

Communications du Bureau

1) Le Président annonce des modifications dans l'agenda :

Prochaines séances : Bureau le lundi 25 mars 2024

Conseil le jeudi 2 mai 2024

La séance Bureau du 6 mai est déplacée au **mardi 21 mai 2024**

Celle du Conseil du 17 juin est déplacée au **lundi 24 juin 2024**.

2) Les votations du 3 mars dernier se sont bien déroulées dans notre Commune, taux de participation de 60 %. Le Président remercie les membres du Bureau pour leur implication, leur excellent travail et le temps accordé, le dimanche, pour l'intérêt de notre commune et de notre pays. Les prochaines votations sont agendées au dimanche 9 juin 2024.

3) Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Anita Bataillard, conseillère et secrétaire du Conseil, qui quitte la Commune au 31 mai prochain. Il la remercie pour son engagement au profit de notre organe législatif.

Le Bureau est à la recherche d'une ou d'un secrétaire. Les membres intéressés sont priés de s'annoncer auprès du Président.

4) Site internet de la Commune

Le Conseil communal décide à l'unanimité que les listes des membres du Conseil et des commissions, les convocations, les préavis, les procès-verbaux et les résultats des votations et élections apparaissent sur le site de la Commune. Ces documents seront transmis sans signature.

5) Motion Walpen déposée le 16 février 2015 – Aménagement de la Vernetzaz

Cette motion validée par le Bureau a été acceptée le 28 juin 2015 par le Conseil (33 voix sans opposition) et a été transmise à la Municipalité pour préavis. Une commission a été nommée.

Le Président donne lecture de la synthèse rendue par la Municipalité le 5 février 2024.

J.-M. Surer informe que le rapport doit être approuvé par le Conseil. Si le Conseil accepte, le dossier sera classé, s'il est refusé la Municipalité devra refaire un rapport qui sera voté.

Le Conseil décide par 15 non - 12 oui - 10 abstentions de refuser le rapport tel que présenté.

Le Syndic demande des précisions pour l'établissement d'un nouveau rapport, suite au vote négatif. **Le Président** demande aux conseillers d'expliquer les raisons de leur vote.

Esther Zlizi répond que ce rapport est trop vague, le problème est l'argent, mais la Municipalité a-t-elle fait des recherches concernant l'aménagement de la Vernetzaz ?

Florian Monthoux a voté non pour les mêmes raisons. Il trouve bizarre de ne pas avoir reçu le rapport écrit pour en prendre connaissance avant la séance.

Le Président trouve en effet que la Municipalité devrait étoffer son rapport et le présenter à la prochaine séance du Conseil.

Le Syndic reprend la motion et trouve que la Municipalité a répondu au niveau de la sécurité. Les finances communales ne permettent pas de faire des travaux pour Frs 750'000.- La Municipalité est perplexe devant cette décision et demande une indication claire des revendications des conseillers.

J.-M. Surer se réfère à l'Art. 59 du règlement : la motion contraint la muni à présenter un rapport. Il propose à la Municipalité de revenir avec un rapport plus complet et de l'envoyer aux conseillers, afin qu'il soit débattu et qu'un vote puisse avoir lieu dans de bonnes conditions.

6) Le Président remercie tous les acteurs de cette soirée : Les transports MBC et leur chauffeur, M. Mabut du Journal de Morges, M. Thierry Bron l'Intendant du Parlement, Sonomix pour la régie, ainsi que le personnel de la buvette.

1.Communications municipales

Le Syndic adresse ses remerciements aux 4 Présidents et Présidentes pour leur persévérance et tout le travail entrepris pour l'organisation de cette séance.

Mercredi 21 février, a eu lieu l'incendie d'une partie du collège. Remerciements aux pompiers, gendarmerie, direction des écoles, employés communaux, la Place d'armes et à l'entreprise Authier de Bière pour son travail de déblayement et de nettoyage. Des mesures urgentes ont été prises afin que les enfants puissent recommencer l'école rapidement. La gymnastique se fera à la Place d'armes jusqu'en mai. Un chauffage à pellets provisoire a été installé en urgence pour la rentrée des classes ; actuellement, la chaudière fonctionne à nouveau. Les concierges ont été relogés. L'évaluation de nos besoins avant la reconstruction est en cours. Le plan quinquennal sera bouleversé, vu le nombre de préavis qui vont arriver.

Michel Walpen : Les locaux protection civile accueillent les enfants pour les repas de midi ; l'accès au bâtiment a été modifié. Un transport en mini bus MBC est organisé depuis le collège jusqu'à la salle de gym de la Place d'armes ; tous les enfants seront pris en charge. La partie centrale du bâtiment (salle de musique, salle des instruments) sont endommagés par l'eau. Une classe enfantine a été déplacée suite à un problème électrique. La remise en état de ces locaux durera environ 1 mois.

Claude Croisier : **Forêt**, la mise à l'enquête pour la fermeture des routes, n'a pas suscité d'oppositions. Des panneaux seront posés. Le prix du bois a baissé de frs 5.- par m3, vu la situation européenne, trop de bois sur le marché. Il y a lieu de suivre l'évolution ces prochains mois au niveau des coupes de bois. **Alpages**, projet de réfection des murets avec les communes de St-Livres et

Gimel. Réfection chemin autour du Contour des italiens, utilisé par le service forestier et la Confédération qui participe à 60%, à la charge de la commune 40 %, subvention de 70 % du Canton. Réfection également du Chemin romain. Travaux prévus autour du hangar forestier.

2. Motion Surer (modification du règlement du Conseil communal)

J.-M. Surer présente sa motion. Il propose de renvoyer la motion en commission qui l'étudiera et présentera un rapport au Conseil. Il sera voté au prochain Conseil et s'il est accepté, la Municipalité devra faire un préavis.

Natacha Baur : quelle sera la procédure si la motion est renvoyée à la commission ?

Le Président explique qu'une commission devra faire un rapport sur cette motion, afin que la Municipalité établisse un préavis.

Riccardo Losa ne comprend pas le rôle de la Municipalité dans le règlement du Conseil.

J.-M. Surer confirme que si le Conseil accepte la motion, c'est la Municipalité qui doit y répondre même si cela concerne le règlement, Art. 61.

Samuel Dind : peut-on accepter cette motion sans qu'il y ait une commission ?

J.-M. Surer : soit on traite et vote aujourd'hui tel quel, mais pour abrégé le débat, il vaut mieux qu'une commission soit nommée, afin d'en débattre lors du prochain Conseil.

Le Conseil décide de renvoyer la motion. Une commission sera nommée par le Bureau.

3. Préavis N° 01/24 : Aménagement du haut de la route du Chêne

Alexandre Wyss donne lecture du rapport de la Commission technique, qui propose 4 amendements.

Marc Schwyzer donne lecture du rapport de la Commission des finances qui est favorable.

Xavier Greppin précise que dans le rapport de la Cotech, il est indiqué qu'il n'avait pas tous les plans. Les plans étaient datés du mois d'août car le préavis aurait dû être présenté en décembre. Il a demandé à Mosini et Caviezel SA qui a confirmé que c'était le bon plan, soumis au Canton et il en a informé la Cotech. Il explique les raisons de ce préavis, notamment la sécurité des piétons. Il présente tout le projet à l'écran.

La discussion est ouverte :

Jean-Luc Zoëll donne quelques précisions sur le rapport de la Cotech. Le trottoir surélevé au Carre à Boré serait dangereux et engendrerait beaucoup de bruit à cause des nombreux passages des véhicules agricoles. Est-ce que ce trottoir est vraiment adapté ? Le projet montré sur place semblait bien, alors que le projet sur plan ne correspond pas.

Nicolas Wyss demande si le trottoir franchissable, est obligatoire ?

X. Greppin on pourrait rester sur une route plate avec une signalisation. L'objectif est d'avoir un trottoir bien délimité de la route. Il faut une différence de niveau pour les personnes malvoyantes d'env. 3 cm.

M. Schwyzer se pose la question sur la légalité des amendements. Ils ne doivent pas modifier le fond d'un préavis.

J.-M. Surer il appartient au Conseil de proposer des amendements, c'est tout à fait légal.

Amendement N°1 : Aménagement d'un trottoir bordé de pavés, de 1.50 m de large sur toute sa longueur au même niveau que la route, depuis la fontaine 442 jusqu'au chemin de l'Agasse inclus. Sauf pour la partie marquée sur le plan modifié, qui elle sera surélevée avec une bordure

franchissable de 6 cm, pour sécuriser la partie la plus étroite de ce tracé.

X Greppin : il n'est pas possible de faire un trottoir à plat. Les pavés sont plus bruyants et chers.

R. Losa demande une précision sur le prix des pavés.

X. Greppin explique que selon l'estimation le prix des pavés est le double.

Amendement N°2 : Suppression de tous les pole cônes.

E. Zlizi : que signifie un pole cône ?

X. Greppin il s'agit de piquets noirs flexibles. Il explique le rôle des pole cônes.

E. Zlizi demande pourquoi la commission technique souhaite enlever ces pole cônes alors qu'ils sont importants pour la sécurité.

A. Wyss explique qu'il ne savait pas que ces cônes étaient démontables.

J.L. Zoëll on peut les enlever pendant l'hiver alors pourquoi pas tout le temps.

X. Greppin : ils sont enlevés à cause du déneigement à la Rte du Marchairuz, mais à la Rte du Camp ils ne seront pas enlevés.

Amendement N°3 : Suppression des zones vertes enterrées.

F. Monthoux demande où sont les zones vertes enterrées. Elles ne sont pas présentes sur le plan.

X. Greppin précise leur éventuel emplacement.

Pierre-Alain Zoëll demande ce qu'est une zone verte enterrée ?

X. Greppin : c'est un emplacement terreux pour planter un arbuste. Le Canton les demande, mais ils ne sont pas obligatoires.

Nicolas Jotterand : les propositions d'amendement sont-elles en conformité avec la DGMR ? On ne sait pas si ce sont les bons plans. A la lecture du rapport de la Cotech, il est difficile de se prononcer ce soir. Il y a trop de différences entre le préavis et les amendements.

Amendement N°4 : La Municipalité autorisera le commencement du chantier à la condition que toutes les parties prenantes, internes/externes, ayant des services qui passent sur et sous la zone concernée par les travaux, confirment, par écrit, que aucun projet n'est en cours ou en phase de l'être.

X. Greppin confirme que cette procédure se fait d'office.

X. Greppin relève que les amendements de la Cotech vont générer de nouvelles études et des frais supplémentaires et ils vont retarder le début des travaux.

R. Losa demande l'avis de la Cotech

J.L.Zoëll : la Cotech a constaté que les communes environnantes ont créé des trottoirs bordés de pavés.

Le Président met les amendements au vote,

L'amendement No 1 Est refusé par 16 non – 12 oui – 9 abstentions

L'amendement No 2 Est refusé par 17 non – 12 oui – 8 abstentions

L'amendement No 3 Est accepté par 16 oui – 10 non – 11 abstentions

L'amendement No 4 Est accepté par 27 oui – 3 non – 7 abstentions.

Le Président met au vote le préavis avec les amendements

LE CONSEIL COMMUNAL DE BIÈRE

- Vu le préavis municipal no 01/24 du 16 janvier 2024
- Entendu le rapport de la commission chargée du projet de l'étude
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE par : 25 oui – 8 non – 4 abstentions

- d'autoriser la Municipalité à mettre à l'enquête publique et à entreprendre les travaux d'aménagement du haut de la route du Chêne, tenant compte des Amendements No 3 et 4.

Le Syndic remercie les conseillers pour leur décision, car il ne faut pas oublier la sécurité des piétons.

4. Informations municipales

Syndic : Projet éolien : La Commune s'est engagée formellement à signer un document qui permettra de passer un examen préliminaire auprès des services cantonaux.

5. Propositions individuelles et divers

F. Monthoux : par rapport au feu au collège, il demande si le bâtiment est équipé d'alarmes incendies ?

Le Syndic répond qu'il n'y a pas de détecteur d'incendie dans les bâtiments scolaires. Ils ne sont pas soumis.

La séance est levée à 22h10.

L'Assemblée est invitée à prendre une collation dans la Buvette officielle du Parlement.

Conseil communal de Bière

Le Président :

Nicolas Rochat

La Secrétaire suppléante :

Maxline Mastromatteo